

NATIONS UNIES



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSEIL DE SÉCURITÉ

Distr.
GENERALE

A/36/382

S/14593

16 juillet 1981

ORIGINAL : FRANCAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Trente-sixième session
Point 31 de la liste préliminaire*
QUESTION DE PALESTINE

CONSEIL DE SECURITE
Trente-sixième année

Lettre datée du 15 juillet 1981, adressée au Secrétaire général par le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

Je suis chargé, par le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, d'exprimer sa profonde préoccupation devant le mépris total que professe Israël à l'égard des droits du peuple palestinien, et dont la presse israélienne offre presque chaque jour des exemples.

Selon ces informations, les autorités d'occupation militaires continuent à s'ingérer dans l'enseignement dispensé dans les territoires occupés et ferment des écoles et des universités sous le moindre prétexte.

Parallèlement, les autorités israéliennes continuent à saisir des terres et à procéder à l'établissement de nouvelles colonies au mépris des résolutions de l'Organisation des Nations Unies et de l'opinion publique mondiale.

Le Comité est également préoccupé par des rumeurs selon lesquelles le Dr Abdul Shafi, directeur de la Croix-Rouge palestinienne à Gaza, n'a pas été autorisé à quitter Gaza et sa liberté de mouvement dans la région a été limitée.

Le Comité n'est pas moins scandalisé d'apprendre la profanation du cimetière musulman Istiqlal qui se trouve dans le centre d'Haïfa; quelque 3 000 corps auraient été exhumés en vue de libérer du terrain pour la construction de locaux administratifs et de centres commerciaux.

Le Comité estime que l'Organisation des Nations Unies, et notamment le Conseil de sécurité, doivent prendre d'urgence des mesures propres à appeler l'attention d'Israël sur les dangers que comportent de telles politiques, poursuivies au mépris de l'opinion publique mondiale.

* A/36/50.

A/36/382
S/14593
Français
Page 2

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 31 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le Président du Comité pour l'exercice
des droits inaliénables du peuple
palestinien,

(Signé) Massamba SARRE

